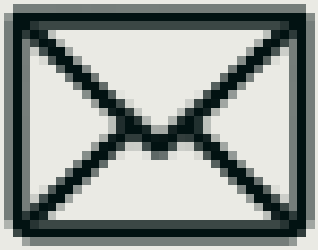
Zoom
sur

Collectifs à mission : quand entreprises et territoires coopèrent pour le bien commun

Depuis 2022, le programme de recherche de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun s'attache à redéfinir la responsabilité territoriale des entreprises (RTE) à l'aune du bien commun. Le rapport final de la Chaire a été dévoilé, mettant en avant une proposition innovante : le collectif à mission.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Pour aller plus loin
:

> Télécharger le **rapport complet**, *Collectifs à mission. Quand entreprises et territoires coopèrent pour le bien commun*

> Télécharger le **sondage exclusif IFOP pour la Chaire ICP-ESSEC**, *Le regard des Français sur les entreprises et leurs territoires*

Découvrir la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun

PExels



RECHERCHE COMMUNIQUÉ

Un dispositif clé : le collectif à mission

Même si près de la moitié des Français estime que les entreprises répondent plutôt bien aux besoins de leur territoire, un quart ne sait pas répondre, indiquant en creux un manque de compréhension des actions concrètes menées par les entreprises sur le territoire. Les attentes sont pourtant fortes : 69% pensent que la loi devrait organiser une plus grande responsabilité des entreprises vis-à-vis du territoire.

Seuls 31% des Français pensent que les entreprises se sentent davantage responsables du bien commun des territoires depuis la crise du Covid-19.

Défis territoriaux, enjeux de souveraineté, tournant local des politiques publiques, besoin de repères face à la mondialisation, appétence pour la proximité... le contexte actuel semble propice à un renforcement de la responsabilité territoriale des entreprises. Bien qu'ayant permis un virage dans de nombreuses entreprises, la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ne part pas des besoins identifiés dans les territoires d'implantation. Pour dépasser ces limites, le concept de Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) organise la contribution de l'entreprise à une dynamique territoriale de bien commun conjointement à celle des acteurs publics.

Pour concrétiser cette responsabilité conjointe, le rapport propose le concept de **« collectif à mission »**, qui se caractérise par :

une **coopération d'acteurs publics et privés**, sans exigence statutaire particulière ;
une mission territoriale fondée sur un **diagnostic partagé de biens communs à préserver** ;
une **contribution directe** de chaque acteur **par ses compétences et son coeur de métier** ;
une **convention souple avec un comité de mission**, sans création d'une nouvelle entité juridique.

À l'heure où 72%* des Français sont favorables à un conditionnement des aides publiques à des engagements chiffrés en termes d'emploi et d'environnement, **les collectifs à mission apparaissent comme une opportunité pour les entreprises** de prendre les devants et **de répondre proactivement aux attentes croissantes en matière de responsabilité territoriale**.

La dynamique des territoires incombe aussi aux entreprises

Les territoires sont des sujets actifs de la mise en œuvre du bien commun. Les entreprises qui y sont implantées doivent le prendre en compte, comme elles doivent répondre aux attentes des populations locales, pour développer leur stratégie de responsabilité territoriale. Cette problématique est au cœur du programme de recherche mené par la Chaire ICP- ESSEC Entreprises et Bien commun depuis près de trois ans.

Entre 2013 et 2018, plusieurs grands rapports ont mis en lumière les interactions entre territoires et entreprises. En 2019, la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a modifié la définition d'une société dans le Code civil, créé la raison d'être et la qualité de société à mission.

Le rapport final de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien commun **propose de repenser la responsabilité territoriale des entreprises après la loi PACTE, en prenant en compte la double dimension éthico- politique et économico-juridique du bien commun**.

**Sondage IFOP pour la Chaire ICP-ESSEC, Le regard des Français sur les entreprises et leurs territoires (novembre 2024)*

Témoignages

« Il est clair pour moi que la réussite des actions engagées autour de cette notion de responsabilité territoriale passe d'abord par la volonté des personnes qui ont la charge de leur organisation dans les différentes parties prenantes. C'est cette volonté de quelques-uns qui est le plus souvent à la source de la réussite économique ou sociale de certains territoires, tranchant avec leurs voisins. Il n'en reste pas moins que des outils peuvent être efficaces. Souhaitons donc à ces « Collectifs de mission » le succès qu'ils méritent. »

Pierre-André de Chalendar, Président de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun, Président d'honneur de Saint-Gobain

« Le collectif à mission représente une avancée essentielle pour ancrer la responsabilité territoriale des entreprises dans une logique de bien commun. Il ne s'agit pas seulement de répondre à des attentes locales, mais de construire, en partenariat avec les acteurs publics, des solutions concrètes qui alignent les compétences de chacun autour d'une mission partagée et durable. »

Émilie Tardivel, co-titulaire de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun

« Les résultats du sondage IFOP révèlent une attente forte des Français envers les entreprises en matière de responsabilité territoriale, et plus encore, une volonté de conditionner les aides publiques à des engagements mesurables en termes d'emploi et d'environnement. Le collectif à mission offre une opportunité unique de répondre à ces attentes en structurant une collaboration efficace entre acteurs publics et privés. En mettant en commun compétences et ressources autour d'une mission partagée, il permet aux entreprises de dépasser une logique purement économique pour devenir des partenaires stratégiques du développement territorial. »

Maurice Thévenet, co-titulaire de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien

« Trop souvent, la RSE est pensée dans les sièges d'entreprises, loin des pratiques locales et sans intégrer les directeurs de sites ou d'usine, dont les missions se recentrent sur le cœur de métier. Si la responsabilité territoriale des entreprises (RTE) commence à apparaître dans les rapports extra-financiers, il manque encore des indicateurs solides. L'enjeu est de co-construire avec les acteurs locaux des solutions collectives pour un impact durable et partagé. »

Jean-Baptiste Barfety, directeur exécutif de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun et rédacteur du rapport sur les collectifs à mission, en collaboration avec les co-titulaires de la Chaire

Publié le 2 décembre 2024 – Mis à jour le 9 février 2026

A lire aussi

À LA UNE

COMMUNIQUÉ

RECHERCHE

Tous les tags